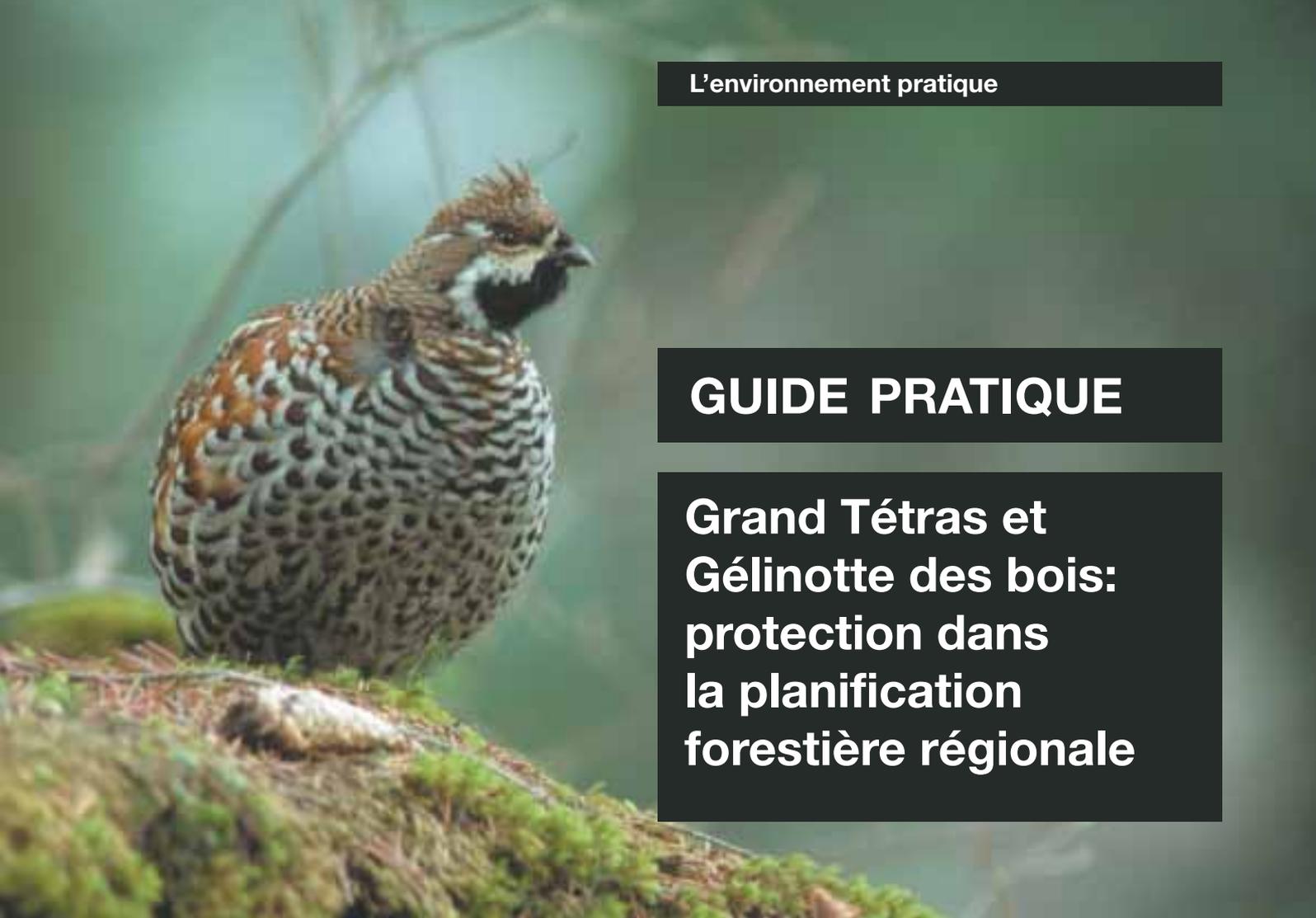


GUIDE PRATIQUE

**Grand Tétras et
Gélinotte des bois:
protection dans
la planification
forestière régionale**



GUIDE PRATIQUE

Grand Tétras et Gélinotte des bois: protection dans la planification forestière régionale

**Publié par l'Office fédéral
de l'environnement, des forêts
et du paysage (OFEFP)
Berne, 2001**

Valeur juridique de cette publication

La présente publication est une aide à l'exécution élaborée par l'OFEFP en tant qu'autorité de surveillance, et qui s'adresse en premier lieu aux autorités d'exécution. Elle concrétise des notions juridiques indéterminées de lois et d'ordonnances et doit permettre ainsi une pratique d'exécution uniforme. L'OFEFP publie de telles aides à l'exécution (souvent appelées aussi directives, instructions, recommandations, manuels, aides pratiques, etc.) dans sa collection « L'environnement pratique ».

Les aides à l'exécution garantissent dans une grande mesure l'égalité devant la loi et la sécurité du droit tout en permettant de trouver des solutions flexibles et adaptées aux cas particuliers. Si les autorités d'exécution les prennent en considération, elles peuvent partir du principe qu'elles se conforment au droit fédéral. D'autres solutions ne sont pas exclues; selon la jurisprudence, il faut cependant prouver qu'elles sont conformes au droit.

IMPRESSUM

Auteurs, réalisation et traduction

Andreas Bernasconi, PAN Büro für Wald und Landschaft, 3001 Berne
Alain Perrenoud, LE FOYARD, bureau d'études en environnement,
2503 Bienne
Olivier Schneider, bureau BOSFORE, forêt et environnement,
2035 Corcelles NE

Groupe de travail

Roger Augsburg, Service cantonal des forêts du canton de Neuchâtel,
2300 La Chaux-de-Fonds
Andreas Bacher, Amt für Wald und Landschaft, 6060 Sarnen
Pierre Mollet, Station ornithologique suisse, 6204 Sempach
Franz Rudmann, 9630 Wattwil
Werner Suter, EPF Zurich / FNP, 8903 Birmensdorf

Suivi du projet

Cornelia Gallmann, Secteur Faune sauvage, Direction fédérale des forêts,
OFEFP
Silvio Schmid, Direction fédérale des forêts, OFEFP

Photos de couverture

Claude Morerod

Version allemande / deutsche Version

«PRAXISHILFE. Auerhuhn und Haselhuhn:
ihr Schutz in der regionalen Waldplanung» (7023-D)

Commande

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
Documentation
3003 Berne
Fax + 41 (0)31 324 02 16
E-mail: docu@buwal.admin.ch
Internet: <http://www.admin.ch/buwal/publikat/f/>

Numéro de commande

VU-7023-F
© OFEFP 2001 11.2001 700 54976/84

SOMMAIRE

Impressum	2
Sommaire	3
Avant-propos	5
Introduction	6
Guide de lecture	7

Partie générale

Déroulement de la planification forestière régionale .	8
Biologie comparée du Grand Tétrás et de la Gélinothe des bois: ce que le planificateur devrait savoir	10

Fiches thématiques

1 De quoi s'agit-il ?	12
2 Données de base, conditions générales et attentes	14
3 Relevés des populations et des habitats	16
4 Instruments de mise en œuvre	18
5 Procédure en cas de conflit	20
6 Présentation dans le plan d'aménagement forestier régional	22
7 Contrôle de l'efficacité des mesures	24

Exemples de planification en cours

Neuchâtel :	
le plan d'aménagement forestier cantonal	26
Obwald :	
le plan d'aménagement forestier de Sarnen	28

Annexe

Adresses de contact	30
---------------------------	----

AVANT-PROPOS

Nos forêts font partie de l'aire de répartition naturelle du Grand Tétras et de la Gélinoite des bois. Les effectifs de ces deux espèces ne cessent toutefois de diminuer. Les raisons principales sont la disparition des habitats appropriés et l'accroissement des dérangements.

Depuis des siècles, nos forêts sont façonnées par l'homme, dont elles reflètent les modes d'exploitation. Lorsqu'on renonce à les gérer notamment pour des raisons financières, ces peuplements s'assombrissent et les clairières tant appréciées par le Grand Tétras disparaissent. Des dessertes sont en outre réalisées afin que les agriculteurs et les forestiers puissent entretenir les forêts et les alpages selon des méthodes modernes. De plus en plus enfin, l'homme moderne, extrêmement mobile, investit des régions jusque-là intactes durant ses loisirs.

Il n'est pas facile de répondre à toutes les attentes de la société face aux forêts, car celles-là s'opposent parfois. La planification forestière essaie de les concilier. Le plan d'aménagement forestier régional vise à détecter les conflits, à peser les intérêts en présence et à trouver des solutions.

La présente publication s'adresse à tous ceux qui participent à la planification forestière, directement ou indirectement. Elle montre comment tenir compte des exigences du Grand Tétras et de la Gélinoite des bois dans le plan d'aménagement forestier régional. Elle propose toute une série de mesures telles que celles prévues dans la Conception Paysage Suisse (OFEFP 1997), un plan sectoriel de la Confédération contraignant pour les autorités. Elle complète les publications de l'OFEFP parues en 1996 sur la planification forestière régionale en général. Le Grand Tétras et la Gélinoite des bois sont deux espèces d'oiseaux très précieuses que nous espérons pouvoir conserver dans nos forêts. La manière de procéder présentée dans cette brochure constitue également une base utile pour la prise en compte des intérêts d'autres espèces méritant protection.

Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage

Werner Schärer
Directeur fédéral des forêts

INTRODUCTION

Pourquoi consacrer un guide pratique à la protection du Grand Tétras et de la Gélinotte des bois dans la planification forestière régionale¹?

Le Grand Tétras et la Gélinotte des bois sont deux espèces emblématiques de la richesse biologique de nos forêts. Elles sont toutes deux menacées, bien qu'avec des disparités régionales importantes, et protégées en Suisse. Fait caractéristique, la sauvegarde et le développement de leurs populations dépendent étroitement du maintien de conditions d'existence favorables sur de vastes étendues dans les forêts de leurs aires géographiques de répartition potentielle. Elles nécessitent donc une approche régionale, à large échelle.

Une démarche applicable à d'autres espèces

La démarche illustrée dans le présent guide peut également s'appliquer par analogie à d'autres espèces menacées et dont la survie dépend de la qualité des conditions d'existence sur de vastes étendues. Cette qualité profitera en même temps, comme pour l'exemple du Grand Tétras et de la Gélinotte des bois, à de nombreuses autres espèces de la faune et de la flore.

Un outil adéquat: le plan d'aménagement forestier régional

Le plan d'aménagement forestier régional est avant tout un instrument de coordination des attentes de la collectivité. Il a pour objet de garantir la durabilité des différentes fonctions qui sont reconnues à la forêt. Il offre un cadre adéquat pour tenter de concilier les intérêts divergents et chercher des solutions pertinentes. Son échelle régionale devra même souvent être dépassée, puisqu'un concept de protection n'a de sens et de chance de succès que s'il porte sur une zone suffisamment étendue, adaptée aux exigences des habitats. Une attention particulière doit être portée aux surfaces minimales nécessaires, à leur mise en réseau, ainsi qu'aux possibilités de migration et de colonisation par les populations.

Menaces pesant sur les deux espèces

Les attentes croissantes de la société face à la forêt peuvent souvent entrer en conflit avec une protection efficace. Les dérangements (notamment loisirs et sports) constituent une menace majeure pour le Grand Tétras, et dans une moindre mesure pour la Gélinotte des bois.

L'existence en suffisance de certains types de structures de forêt est également primordiale, en particulier pour la Gélinotte des bois. Une gestion forestière ne tenant pas compte des exigences des tétraonidés dans la planification et la réalisation de la desserte et des interventions sylvicoles s'avère dommageable.

Protection légale

La mise en place, au niveau régional, de mesures coord-

onnées visant la protection des deux espèces est guidée par diverses prescriptions légales. Elles ont pour but la protection de la forêt en tant qu'habitat naturel pour la faune et la flore, ainsi que la protection de la diversité des espèces faunistiques et de leur milieu vital². Par ailleurs, un concept pour la protection du Grand Tétras en Suisse est en train d'être élaboré par la Station ornithologique suisse (en préparation). Il constituera une référence importante pour la mise en œuvre d'une stratégie au niveau national.

But du guide pratique

Le guide poursuit un double objectif. D'une part, il fournit un outil pratique facilitant l'intégration de la protection de ces espèces dans la planification forestière régionale. D'autre part, il apporte un soutien pour l'information et le conseil aux propriétaires et aux usagers de la forêt. Pour les aspects concrets de la mise en œuvre, le guide est complété par des aide-mémoire (références: voir l'encadré p. 7) consacrés à chacun des deux tétraonidés.

A qui s'adresse le guide pratique?

Le guide s'adresse en priorité aux personnes en charge de la planification forestière dans les cantons, ainsi qu'aux spécialistes du Grand Tétras et de la Gélinotte des bois (services responsables et milieux intéressés).

Des documents complémentaires: les deux aide-mémoire Grand Tétras et Gélinotte des bois

Complétant le guide pratique, les aide-mémoire sont consacrés à la biologie des deux espèces de tétraonidés et aux mesures concrètes, en particulier sylvicoles, qui peuvent être prises en faveur de leur sauvegarde (références : voir l'encadré p. 7). Dans le présent guide ne seront donc rappelés succinctement que les aspects essentiels ayant une incidence pour la planification au niveau régional.

Structure du guide

Les différentes phases du déroulement schématique d'une planification forestière régionale, numérotées de I à VII, constituent le fil conducteur de la structure du guide pratique.

¹ Les termes de «planification forestière régionale» et «planification directrice forestière» sont synonymes, de même que «plan d'aménagement forestier régional», «plan directeur forestier» et «plan forestier régional»

² Loi fédérale sur les forêts (LFO), du 4 octobre 1991 (LFO), art. 1, al. 1b, art. 20, al. 2 et 4 ; Ordonnance sur les forêts (OFO), du 30 novembre 1992, art. 18 ; Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP), du 20 juin 1986, art. 1, al. 1, lit. a et b ; Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), du 1er juillet 1966, art. 18, al. 1.

Son contenu se divise en quatre parties distinctes:

■ **Partie générale**

Déroulement général de la planification forestière régionale, avec intégration de la protection du Grand Tétrás et de la Gélínotte des bois dans le processus. Biologie comparée des deux espèces, avec un rappel des éléments importants pour le planificateur.

■ **Partie thématique**

Fiches thématiques, numérotées de 1 à 7, apportant un éclairage plus détaillé sur certains aspects de chacune des différentes phases du déroulement d'une planification forestière régionale. Les fiches sont centrées sur la problématique de la protection des deux espèces.

■ **Exemples de planification en cours**

Illustration de la démarche à partir de deux exemples de planification forestière régionale en cours, dans les cantons de Neuchâtel et d'Obwald.

■ **Annexe**

Adresses de contact.



Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*) dans le Jura (Photo: A. Labhardt)

Aide-mémoire

Une lecture complémentaire recommandée à ceux qui veulent en savoir plus sur les caractéristiques biologiques des deux espèces, leur mode de vie, leur habitat, ainsi que sur les mesures sylvicoles qu'il est possible de prendre en leur faveur:

- **MARTI, C., 2001:** *Grand Tétrás et gestion de la forêt.* OFEFP et Station ornithologique suisse. 21 p. Réédition de la brochure de 1993.
- **BLATTNER, M., PERRENOUD, A., 2001:** *Gélínotte des bois et gestion de la forêt.* OFEFP. 23 p.

Liste rouge

Le Grand Tétrás comme la Gélínotte des bois figurent sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse (OFEFP 1994). Les listes rouges de l'OFEFP sont des instruments de protection de la nature et du paysage qui ont une portée juridique (Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN), du 16 janvier 1991, art. 14 al. 3). Les espèces qui y figurent sont considérées comme protégées au sens des art. 20 OPN et 7 LChP. Par conséquent, dans les régions où le Grand Tétrás ou la Gélínotte des bois sont présents, les fonctions de la forêt sont à planifier en attribuant une attention toute particulière à la protection de ces deux espèces.

DÉROULEMENT DE LA PLANIFICATION FORESTIÈRE RÉGIONALE

La planification forestière régionale doit permettre de garantir à long terme les intérêts de la société par rapport à la forêt. Elle définit les objectifs de conservation de la forêt et les conditions générales de la gestion forestière. Elle se déroule à un niveau supérieur à celui de l'entreprise forestière et ne s'arrête pas aux limites de propriété. La garantie du développement durable de la forêt constitue un des objectifs centraux de la planification forestière.

Le déroulement de la planification varie fortement d'un canton à l'autre en fonction des conditions générales et des directives de planification. Durant le processus de planification sont posés les jalons pour de futures activités en forêt. Quant à la planification détaillée des mesures, elle ne se déroule pas à ce niveau mais à celui de la mise en œuvre, par exemple dans le cadre de plans de gestion forestiers, de projets, de contrats ou de réserves forestières.

En se référant à l'expérience accumulée à ce jour et aux premiers exemples concrets réalisés en Suisse (cf. OFEFP 1996³), le déroulement de la planification peut être sommairement subdivisé en **sept phases**. Dans la pratique, la structure générale et l'importance respective de chaque phase varie de cas en cas.

Le déroulement de la planification est représenté schématiquement ci-contre. Pour chacune des sept phases est jointe une **fiche thématique** qui détaille les différentes démarches et relève les éléments particuliers en relation avec l'intégration de la protection du Grand Tétraz et de la Gélinotte des bois.

Pour chaque phase, des indications sont fournies quant à la participation du public et au recours à des spécialistes.

I. Effectuer les démarches préliminaires

Déterminer le périmètre; choisir la procédure, en particulier pour ce qui touche à l'organisation de la participation du public; définir les mesures à envisager en matière d'information et de relations publiques.

II. Examiner les données de base, les conditions générales et les attentes

Acquérir une vue d'ensemble sur les données de base existantes, en particulier les résultats d'inventaires. Évaluer les conditions générales, notamment en matière d'aménagement du territoire. Clarifier les intérêts et les attentes en présence par rapport à la forêt. Dans la mesure du possible, constitution d'un groupe d'accompagnement.

III. Rassembler les informations complémentaires

Si les données de base sont insuffisantes, des informations complémentaires devront être rassemblées sur les habitats forestiers ou sur les intérêts relatifs à l'exploitation et à la conservation de la forêt.

IV. Délimiter les objets

Les objets répondant à des objectifs particuliers, ou spécialement intéressants (par exemple forêts à fonction prépondérante), sont répertoriés sur la carte.

V. Cristalliser les conflits

Dans la mesure où des intérêts contradictoires ou des buts incompatibles apparaissent, les conflits sont précisés et des ébauches de solution sont esquissées.

VI. Élaborer le plan et le mettre en consultation

Les résultats des travaux préparatoires (phases I à V) sont présentés sous forme de texte et de cartes dans une version provisoire du plan. Ce dernier est mis en consultation publique. Une réponse est apportée à chaque remarque ou suggestion émise. Le plan est éventuellement adapté.

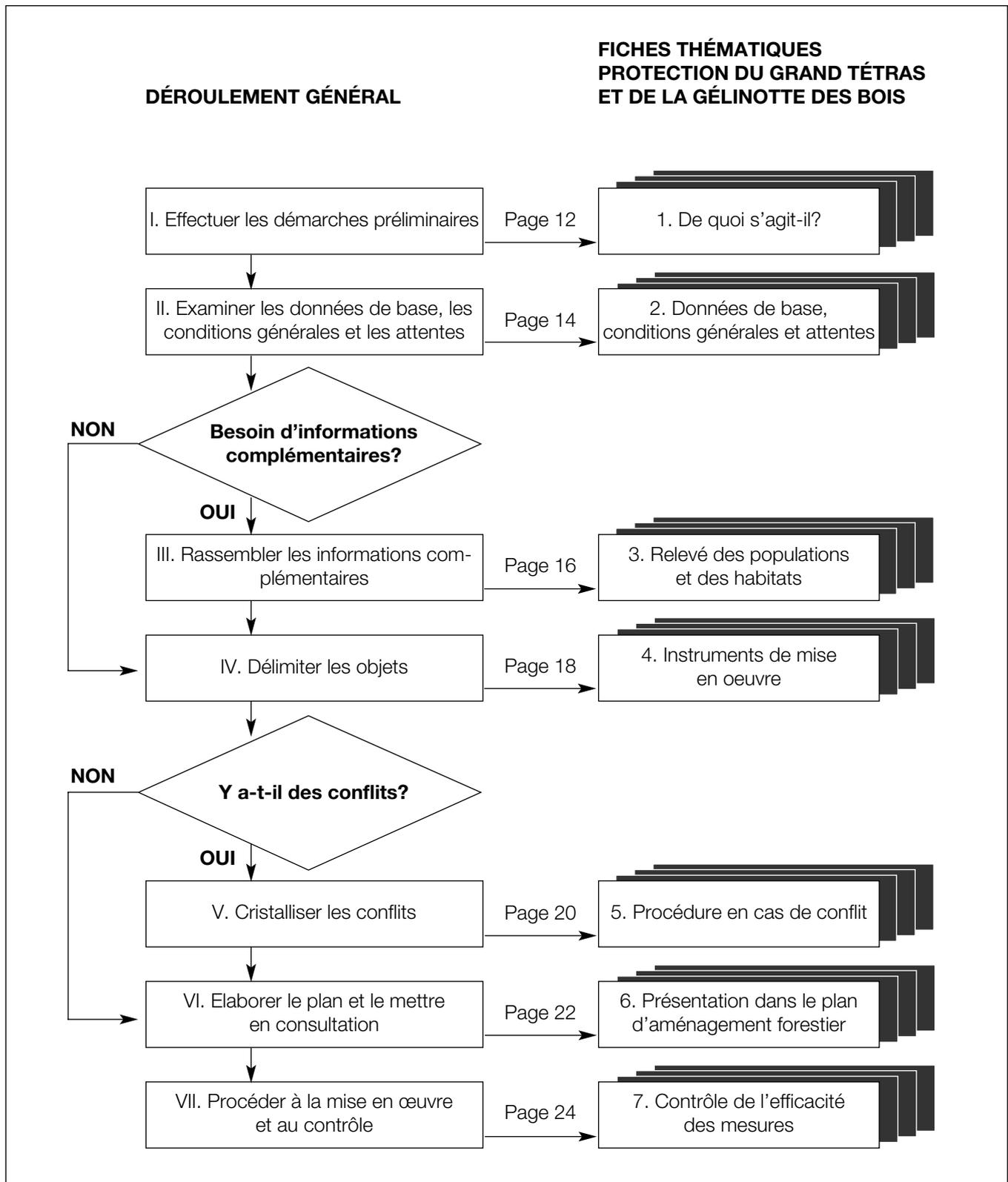
VII. Procéder à la mise en œuvre et au contrôle

La réalisation des mesures peut débuter. Plans de gestion, projets, contrats et conventions sont des instruments importants pour la mise en œuvre. Le contrôle du succès des mesures se fait par rapport aux buts fixés et aux objets traités.

³ OFEFP 1996: Manuel - La planification forestière. L'environnement pratique, 153 p.

OFEFP 1996: Guide pratique - Exemples concrets de planification forestière à grande échelle. L'environnement pratique, 77 p.

DÉROULEMENT DE LA PLANI- FICATION FORESTIÈRE RÉGIONALE



Les fiches thématiques (colonne de droite) illustrent de quelle manière la protection du Grand Tétrás et de la Gélínotte des bois peut être intégrée dans la planification forestière régionale (colonne de gauche).

BIOLOGIE COMPARÉE DU GRAND TÉTRAS ET DE LA GÉLINOTTE DES BOIS

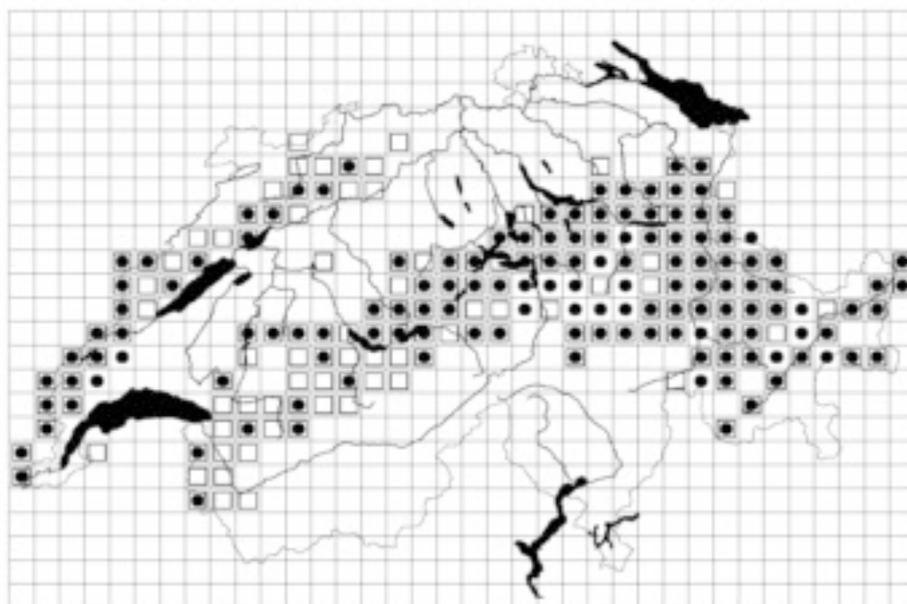
Ce que le planificateur devrait savoir

Le but des tableaux ci-dessous est de rappeler quelques particularités de la biologie des deux espèces qui peuvent avoir une incidence au niveau de la planification forestière. La connaissance de ces éléments per-

mettra d'orienter le choix des mesures à définir dans le cadre de la planification. Pour obtenir de plus amples informations, notamment en matière de mesures sylvicoles, le lecteur se référera aux deux aide-mémoire (références : voir p. 7, encadré Aide-mémoire).

Grand Tétrás

Aire de répartition



□ 1972-76
■ 1993-96

Besetzte Atlasquadrate
Carrés d'atlas occupés

1972-76	175 (38%)	
1993-96	139 (29,8%)	+19 (+10,9%)
		-55 (-31,4%)
Bilanz/Bilan		-36 (-20,6%)

Population: 550-650

(Source: Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse; avec l'accord de la Station ornithologique suisse)

Domaine vital, noyaux de populations et habitats-relais

- Zone de 100 à 200 ha par individu
- pour un noyau de population, il faut plusieurs dizaines d'individus
- la distance entre deux noyaux ne devrait pas excéder quelques kilomètres

Schéma de l'habitat optimal



Colonisation des stades matures des forêts

Source: Scherzinger, 1976:
Raumstufentheorie

Exigences

- structure du peuplement ouverte (max. 70% de recouvrement de la strate arborescente), avec bonnes possibilités d'envol

- essences variées : feuillus, sapin blanc et pins (nourriture hivernale)
- structure étagée, strate buissonnante bien développée
- forte proportion de vieux bois
- bois mort sur pied ou couché

En période d'élevage des jeunes :

- petites clairières
- mégaphorbiaie
- zone de transition forêt-marais, et forêt-prairie

Nourriture

Feuilles de myrtilles, graminées, herbes ; fruits (myrtilles, framboises, sorbiers, églantier) ; bourgeons (myrtilles, hêtre) ; aiguilles (sapin blanc, pin) ; invertébrés (pour les poussins).

Dérangements

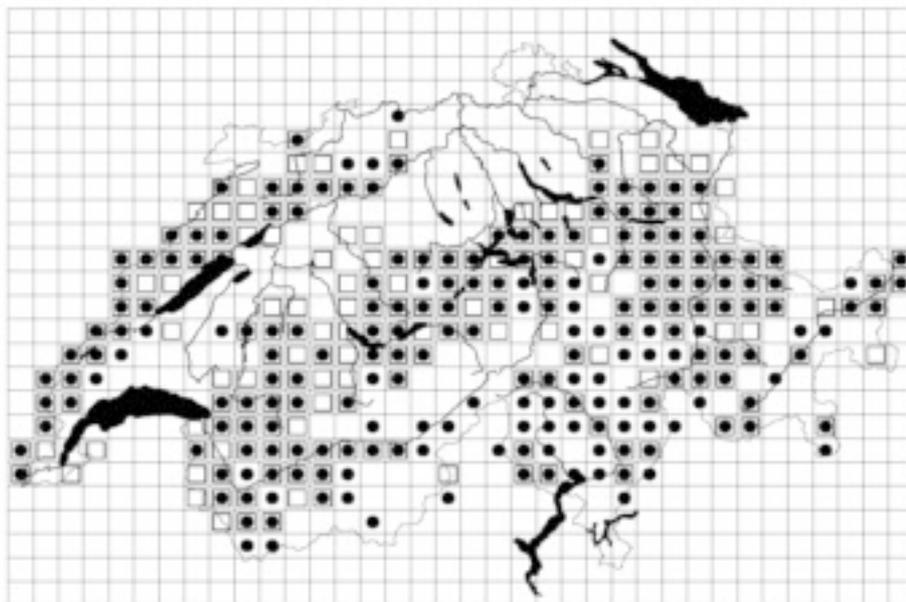
Le Grand Tétrás est très sensible aux dérangements, en particulier en hiver et durant la période de parade, de ponte et d'élevage.

CE QUE LE PLANIFICATEUR DEVRAIT SAVOIR

La Gélinothe des bois dépend de milieux plus riches en formations pionnières, en jeunes peuplements et en zones buissonnantes que le Grand Tétrás.

Gélinothe des bois

Aire de répartition



□ 1972-76
■ 1993-96

Besetzte Atlasquadrate
Carrés d'atlas occupés

1972-76	223 (48,5%)		
1993-96	217 (46,6%)	+60 (+26,9%)	-66 (-29,6%)
Bilanz/Bilan		-6 (-2,7%)	

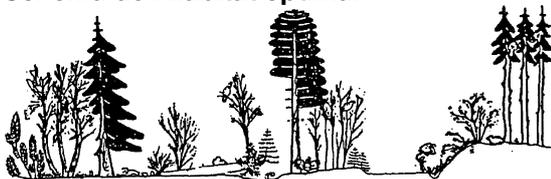
Population: 7500-9000

(Source: Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse; avec l'accord de la Station ornithologique suisse)

Domaine vital et habitats-relais

- Zone de 30 à 40 ha par couple
- distance maximale entre deux zones favorables en forêt : 2 km

Schéma de l'habitat optimal



Source: Scherzinger, 1976:
Raufussstüßner

Colonisation des stades pionniers des forêts

Exigences

- surfaces pionnières (forêts renversées par le vent, surfaces de régénération), notamment pour la période d'élevage des jeunes

- fourrés et perchis en automne et en hiver (couvert et nourriture)
- forêts mélangées (présence de résineux et de feuillus)
- structures buissonnantes, p. ex. à proximité de zones rocheuses, surtout dans le Jura
- anciennes zones de pâture
- mégaphorbiaies

Nourriture

Bourgeons et graines de toutes espèces (plantes herbacées, buissons et essences pionnières à baies et à chatons tels le sorbier, l'alouchier, le saule, etc.); invertébrés.

Dérangements

La Gélinothe des bois est moins sensible aux dérangements que le Grand Tétrás. Elle est néanmoins également menacée de disparition en cas d'activités de loisirs intenses.

De quoi s'agit-il?

EFFECTUER LES DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES (PHASE I)

Déterminer le périmètre; choisir la procédure, en particulier pour ce qui touche à l'organisation de la participation du public; définir les mesures à envisager en matière d'information et de relations publiques.

Les démarches préliminaires permettent de situer la planification dans son contexte général. Il s'agit d'aborder la problématique par une approche intégrée couvrant les différents objectifs et intérêts.

Le but des démarches

préliminaires est en particulier

- d'éviter le travail inutile
- de s'assurer qu'aucune donnée de base ou étape importante ne soient laissées de côté ou oubliées
- de faire en sorte que les étapes prévues soient motivantes pour chacun et qu'on ne perde pas de vue l'objectif général de développement durable de la forêt.

Si le périmètre de planification se situe dans l'aire de répartition actuelle ou passée du Grand Tétrás et/ou de la Gélínotte des bois, il est recommandé d'examiner rapidement les questions suivantes au stade des démarches préliminaires déjà.

Présence des espèces

- Le périmètre est-il inclus dans l'aire de répartition des deux espèces concernées selon l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse ?
- Des Grands Tétrás et/ou des

Gélínottes des bois ont-ils été observés dans le périmètre ?

- Les deux espèces sont-elles présentes aujourd'hui ? L'étaient-elles par le passé (jusqu'à quand) ? Sont-elles à considérer comme rares au niveau cantonal ?
- En fonction de la présence des deux espèces, est-il indiqué de prendre des mesures particulières au niveau de la protection des habitats ?

Contexte géographique général

- Le périmètre revêt-il une importance particulière au niveau cantonal ou suisse ?
- Le Grand Tétrás et/ou la Gélínotte des bois ont-ils une importance prépondérante dans des zones limitrophes (régions ou cantons voisins) ?
- Faut-il délimiter un réseau d'habitats avec des cantons ou arrondissements voisins, de façon à permettre une survie à long terme d'une population en tenant compte de sa dynamique et des échanges génétiques ?

Conditions d'habitat

- La situation et les conditions de station sont-elles propices à la présence du Grand Tétrás ou de la Gélínotte des bois ?
- Les potentialités d'accueil pour les deux espèces pourraient-elles être améliorées par des mesures particulières (sylviculture, zones de tranquillité, renoncement à exploiter, etc.) ?

Bases cartographiques

- Existe-t-il des cartes de l'extension supposée des populations ?

- Y a-t-il des informations sur les sites de nidification ou de parade ?
- Possède-t-on des indices de sites d'hivernage du Grand Tétrás ou de la Gélínotte des bois ?

Spécialistes

- De quelles indications les connaisseurs des conditions locales disposent-ils (forestiers, gardes-faune, chasseurs) ?
- Y a-t-il des spécialistes et connaisseurs de la région disposant d'un savoir et d'une expérience particuliers ?
- Y a-t-il des contacts avec des ornithologues (par exemple Station ornithologique suisse) ou avec des représentants locaux d'associations de protection de la nature et des oiseaux ?

Projets et études

- Des projets et des études sur la présence du Grand Tétrás ou de la Gélínotte des bois ont-ils été réalisés ? Contiennent-ils des informations importantes pour la planification ?
- Existe-t-il des projets et des études sur la protection des deux espèces dans le périmètre de planification ?
- Des cartes répertoriant par exemple des zones d'hivernage ou des places de parade ont-elles été dressées ?

Intérêts politiques

- Y a-t-il dans la région des éléments d'un intérêt particulier en termes de politique de protection de la nature ?
- Des groupements locaux, régionaux et cantonaux s'occupent-ils du Grand Tétrás et de la Gélínotte des bois ?

Dans la pratique, ce sont principalement des projets de desserte qui ont suscité des conflits entre intérêts de la protection de la nature et intérêts de l'exploitation forestière. La raison première réside la plupart du temps non pas dans la desserte en tant que telle, mais dans l'usage qui en sera fait. Dès qu'une zone de forêt est desservie par des chemins, les dérangements engendrés par les activités de loisirs et de sport, été comme hiver, augmentent rapidement.

La planification forestière régionale offre un cadre propice à la résolution de tels conflits d'intérêts. La détermination des **fonctions de la forêt** constitue un point central de toute planification forestière. Dans le cas spécifique des régions habitées par le Grand Tétrás, la protection de cette espèce prend une importance prédominante. L'option du renoncement à toute exploitation forestière (par exemple en créant une réserve forestière totale) ou celle d'une exploitation adaptée et proche de la nature sont envisageables. Dans un tel périmètre, et pour autant que la planification forestière ait retenu l'option de l'exploitation, celle-ci devra d'abord se baser sur les infrastructures existantes. En cas d'insuffisance, on recourra en priorité à d'autres moyens de desserte que des chemins à camion et des pistes à tracteur. Ce principe est également valable lorsque l'amélioration de l'habitat du Grand Tétrás fait partie des objectifs de l'exploitation. La desserte de base (routes forestières) doit aussi tenir dûment compte des besoins du Grand Tétrás.

S'il s'avère impossible d'orienter l'exploitation selon ces principes compatibles avec les conditions de vie de l'espèce, il faut envisager l'option du renoncement à l'exploitation.

Sur la base des démarches préliminaires, les responsables de la planification peuvent se faire une idée générale de la situation. L'ensemble du déroulement (phases II à VII) est préparé.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Aucune participation du public n'intervient encore dans cette phase. Les responsables de la planification définissent le cadre dans lequel se déroulera par la suite le processus de planification.

INTERVENANTS EXTERNES

Selon les circonstances, c'est déjà au stade des démarches préliminaires que seront pris les premiers contacts avec des intervenants externes, par exemple des personnes connaissant les conditions locales (gardes-faune, organisations locales de protection de la nature et des oiseaux).



Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*), mâle

(Photo: C. Morerod)

Données de base, conditions générales et attentes

EXAMINER LES DONNÉES DE BASE, LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES ATTENTES (PHASE II)

Acquérir une vue d'ensemble sur les données de base existantes, en particulier les résultats d'inventaires. Évaluer les conditions générales, notamment en matière d'aménagement du territoire. Clarifier les intérêts et attentes en présence par rapport à la forêt. Dans la mesure du possible, constitution d'un groupe d'accompagnement.

A. Données de base

La protection des deux espèces dans le cadre des plans d'aménagement forestiers nécessite la recherche d'informations de quatre types: les indications sur les populations, les habitats potentiels, les données de base de la planification et les références bibliographiques.

Ces données de base concernent les deux espèces.

1. Populations

- Extraits de la banque de données de la Station ornithologique suisse.
- Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse (éditions 1980 et 1998), Station ornithologique suisse.
- Inventaires régionaux (notamment par des services cantonaux)

2. Habitats potentiels

- Inventaire fédéral des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale, OFEFP, Berne.
- Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale, OFEFP, Berne.

- Inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale, OFEFP, Berne.

Dans une première approche, ces documents généraux pourront guider le planificateur dans l'identification des sites potentiels. Les zones marécageuses et surtout leurs abords sont en effet des milieux utilisés et fréquentés par les deux espèces considérées.

- Cartes régionales des habitats potentiels.

3. Planification

Certaines indications peuvent figurer dans divers documents de planification, qui sont à consulter en complément des informations directes sur les populations et les habitats.

- Plans directeurs, plans de développement paysagers, etc.
- Plans d'affectation locaux.
- Recensements des forêts d'intérêt biologique.

4. Références bibliographiques

Outre les deux aide-mémoire "Grand Tétrás et sylviculture" et "Gélinotte des bois et sylviculture" (références: voir l'encadré Aide-mémoire p. 7), quelques ouvrages sont répertoriés ci-après à l'intention des personnes souhaitant approfondir le thème de la planification:

- SUCHANT, R., WILLMANN, P. (1994) : Beispielhaftes Schutzkonzept für das Haselhuhn im Schwarzwald. Wildbiologie. Jagd und Hege, Naturschutz 4/21. 18 p.
- DÄNDLIKER, G., DURAND, P., NACEUR, N., NEET, C. (1996): Contribution à l'étude et à la protection des Grands Tétrás du Jura vaudois. Mém. Soc. Vaud. Sc. Nat. 19, 175-236.

- STORCH, I. (1999) : Auerhuhnschutz. Aber wie ? Ein Leitfaden. Wildbiologische Gesellschaft München. Ettal. 3e éd. 43 p.

- LECLERCQ, B., ROCHE, J. (1992): Des forêts pour le Grand Tétrás. Parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges et du Haut Jura, Munster & Lajoux. 48 p.

- OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE (1997): La Gélinotte des bois. Brochure technique no 25. Paris. 29 p.

Une liste complète de références bibliographiques (biologie des deux espèces, études, inventaires, etc.) peut être obtenue auprès de la Station ornithologique suisse, à Sempach.

B. Conditions générales

Les conditions générales régissant la protection du Grand Tétrás et de la G linotte des bois, ou ayant une influence sur elle, sont    valuer. Il s'agit notamment des  l ments suivants:

- *Cadre l gal*: outre la l gislation f d rale imposant la protection des deux esp ces de t traonid s, des dispositions cantonales peuvent  galement  tre   prendre en compte.
- *Am nagement du territoire*: certaines prescriptions au niveau du plan directeur ou de plans sectoriels peuvent avoir une influence sur la protection des deux t traonid s, qu'il s'agisse d'indications se r f rant directement   ces deux esp ces, ou r gissant des activit s qui touchent des zones sensibles pour ces esp ces.

C. Recensement des int r ts et des attentes

Une consultation large des usagers de la for t permet de localiser les int r ts et les attentes des diff rents groupes en pr sence. Ces informations, combin es avec les p rim tres concern s par le Grand T tras et la G linotte des bois (cf. fiches th matiques nos 3 et 4), renseignent sur les zones de conflit potentiel (cf. fiche th matique no 5).

PARTICIPATION DU PUBLIC

L'int gration de la participation du public pour le recensement des int r ts et des attentes permet une identification des probl mes potentiels   un stade pr coce de la planification.

INTERVENANTS EXTERNES

Cette phase  tant consacr e   une description du contexte g n ral, une part importante des informations de base peut  tre obtenue aupr s de la Station ornithologique suisse   Sempach (adresse: voir p. 30). C'est elle  galement qui peut fournir des adresses de sp cialistes locaux.

D'autre part, pour ce qui touche les int r ts de la protection de la nature en for t, les organisations de protection de la nature (Pro Natura, WWF, ASPO, ...) peuvent  tre consult es par les planificateurs.

Relevés des populations et des habitats

RASSEMBLER LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (PHASE III)

Si les données de base sont insuffisantes, des informations complémentaires devront être rassemblées sur les habitats forestiers ou sur les intérêts relatifs à l'exploitation et à la conservation de la forêt.

Lors de l'élaboration du plan d'aménagement forestier, quelques informations minimales doivent être récoltées sur les populations et sur la qualité des habitats.

On recherchera les informations précises qui permettent de savoir où se trouvent actuellement le Grand Tétrás et la Gélinoite des bois, mais également où leur présence a été attestée par le passé.

A. Populations de Grand Tétrás et de Gélinoite des bois

Les observations récentes ou anciennes peuvent provenir:

- d'enquêtes faites auprès des connaisseurs locaux (forestiers, gardes-faune, chasseurs, naturalistes, ...)
- de groupes d'ornithologues qui suivent éventuellement des populations de Grand Tétrás
- de recherche ciblée d'indices de présence (crottes, plumes, ...)

L'analyse de ces données permet de connaître la répartition actuelle des deux espèces. Les observations anciennes fournissent des indications sur les zones potentielles de répartition.

Toutes ces informations mises ensemble créent les bases d'une évaluation d'un réseau d'habitats favorables aux deux espèces.

B. Qualité des habitats

La connaissance de la qualité des habitats est nécessaire pour définir les secteurs d'intervention ainsi que pour assurer le suivi des mesures.

Pour le Grand Tétrás, on pourra se baser sur la méthode de cartographie élaborée par un ingénieur forestier allemand pour le massif de la Forêt-Noire (Schroth 1990⁴), en adaptant les critères aux conditions de la région étudiée.

Cinq degrés de qualité des habitats du Grand Tétrás, allant d'optimal à défavorable, sont définis par des critères discriminants. Ces degrés se réfèrent aux éléments structurels principaux de l'habitat : nourriture, couvert végétal et sécurité.



Grand Tétrás (Photo: A. Labhardt)

⁴ Schroth, K.-E. 1990: Kartierung von Auerhuhnhabitaten im Nordschwarzwald. Schriftenreihe LFV Ba-Wü. 70: 43-126. Stuttgart.

- La nourriture (myrtilles⁵, framboises, plantes de mégaphorbiaie, etc.) est déterminante pour la qualité de l'habitat.
- Le couvert végétal dépend étroitement de la présence de buissons bas et de plantes herbacées hautes.
- La sécurité est liée à un couvert végétal suffisant et à un dérangement minimal.

Les critères discriminants correspondent plus particulièrement aux exigences de base du Grand Tétrás durant l'été, période pendant laquelle l'espèce est la plus exigeante (reproduction, élevage des jeunes, mue annuelle).

A titre d'illustration est décrite ci-après la qualité de l'habitat selon les critères de Schroth simplifiés.

L'application de cette méthode nécessitera une formation adéquate donnée par une personne d'expérience.

Il n'existe actuellement pas de méthode comparable pour la Gélinoite des bois.

PARTICIPATION DU PUBLIC
Aucune participation n'est prévue dans cette phase.

INTERVENANTS EXTERNES
Population de Grand Tétrás et de Gélinoite des bois
Des spécialistes (par exemple ornithologues, biologistes de la faune sauvage) analysent et coordonnent les observations fournies par les gens de terrain.

Qualité des habitats
Les travaux de terrain et d'analyse sont effectués par des spécialistes, par exemple biologistes ou ingénieurs forestiers.

Tableau descriptif de la qualité des habitats du Grand Tétrás

(à l'exemple du massif forestier de la Forêt-Noire, Allemagne ; tiré de Schroth 1990⁵)

Description	Degré de qualité
Myrtilliers fructifiants ⁵ sur plus de 50% de la surface; bonnes possibilités de couvert; bonne structure verticale; lisières internes nombreuses; bonne visibilité; facilité pour le vol	optimal = 1
Myrtilliers fructifiants ⁵ couvrant 20% à 50% de la surface; bonnes possibilités de couvert; structure verticale partiellement présente; lisières internes nombreuses; visibilité satisfaisante; facilité pour le vol	favorable = 2
Myrtilliers fructifiants ⁵ sur moins de 20% de la surface; graminées et plantes fructifiantes; présence de couvert; structure verticale peu présente; possibilité de vol	encore favorable = 3
Myrtilliers rabougris ⁵ , peu de graminées et de plantes fructifiantes; peu de possibilité de couvert; mauvaise possibilité pour le vol; peu de lisières	peu favorable = 4
Peu ou pas de végétation herbacée dense; pas de possibilité pour le vol; unistrate	défavorable = 5

⁵ Le critère de présence de la myrtille est à remplacer, dans les régions où cette espèce est absente ou rare (par exemple partie du Jura située à l'est du canton de Vaud) par le critère de présence du framboisier ou d'autres plantes pourvoyeuses de nourriture (par exemple sorbiers des oiseleurs, alouchier).

Instruments de mise en œuvre

DÉLIMITER LES OBJETS (PHASE IV)

Les objets répondant à des objectifs particuliers, ou spécialement intéressants (par exemple forêts à fonction prépondérante), sont répertoriés sur la carte.

Pour la mise en œuvre de la protection du Grand Tétrás et de la Gélinotte des bois en forêt, différents instruments de nature stra-

tégique peuvent entrer en ligne de compte. Sans constituer en eux-mêmes une intervention directe sur les espèces, ni sur les caractéristiques écologiques de leur habitat, ces instruments de portée générale visent à créer ou à maintenir des conditions générales favorables à leur survie. Ils sont complémentaires avec les mesures opérationnelles, qui exercent quant à elles une influence directe sur l'espèce et son milieu

(cf. fiche thématique no 6).

La liste ci-dessous énumère une série d'instruments possibles, sans prétention d'exhaustivité. Le choix des instruments adéquats dans une situation concrète se fera en fonction de l'espèce et du contexte régional. On tiendra en particulier compte du facteur réseau spatial (répartition, surface, liaisons).

Exemples d'instruments stratégiques de mise en oeuvre:

Protection au niveau régional / Instances concernées: autorités

<i>Instrument</i>	<i>Description</i>	<i>Horizon temporel</i>
Périmètre de protection de la nature	Périmètre mis sous protection au niveau fédéral, cantonal ou communal, généralement géré par des instances de protection de la nature	10-50 ans, et plus
Réserve forestière	Réserve forestière à intervention particulière (intervention spécifique dans un but de protection de la nature, en l'occurrence en faveur des tétraonidés), ou réserve forestière totale (renoncement à toute intervention, évolution naturelle libre)	50 ans, et plus
Périmètre de tranquillité	Périmètre où la présence humaine est déclarée indésirable, en faveur d'espèces sensibles au dérangement	1-20 ans, et plus
Périmètre à fonction prioritaire	Détermination d'une fonction prioritaire de protection de la nature dans le cadre de la planification	10-25 ans, et plus
Principes de sylviculture	Recommandations de portée générale ou liées à un périmètre (en faveur de la qualité des habitats)	1-20 ans, et plus
Plan directeur	Coordination des activités de sport et loisirs en forêt (réseaux VTT, pédestre, équitation, etc.) avec la protection des espèces	5-10 ans, et plus
Loi, ordonnance, arrêté...	Prescriptions légales (soutien, protection, restriction, interdiction, etc.)	5-10 ans, et plus
Surveillance	Mesures de contrôle et de police	1-10 ans, et plus

Fiche 4

Protection au niveau local / Instances concernées: propriétaires

<i>Instrument</i>	<i>Description</i>	<i>Horizon temporel</i>
Plan de gestion forestier	Le plan de gestion formule notamment les buts et mesures sylvicoles pour une entreprise forestière. Intégration de la protection des tétraonidés	10-20 ans, et plus
Contrat de prestation	Le propriétaire s'engage vis-à-vis d'un tiers (administration ou autre) à fournir une prestation	1-50 ans, et plus
Projet	Projet de mesures sylvicoles ou d'infrastructures	1-5 ans, et plus
Planification sylvicole	La planification sylvicole décrit le but, la nature, le lieu et la périodicité des interventions	5-10 ans, et plus
Autorisation de coupe	L'autorisation de coupe peut être assortie de conditions particulières	1-10 ans, et plus

Autres instruments

<i>Instrument</i>	<i>Description</i>	<i>Horizon temporel</i>
Groupe de travail	Échange d'informations, proposition de mesures, accompagnement de la mise en œuvre	5-10 ans, et plus
Formation continue	Formation des agents de terrain et autres personnes concernées par la protection	1-5 ans, et plus
Information/sensibilisation	Excursions, publications, conférences, etc. pour expliquer le but des mesures de protection	1-5 ans, et plus

Dans certains types de milieux, la préservation de l'habitat du Grand Tétrás peut être assurée sans intervention. C'est notamment le cas dans les sites marécageux, et partiellement dans les pessières subalpines.

PARTICIPATION DU PUBLIC
Dans la mesure où la détermination des objets se fait en se basant sur des critères scientifiques et techniques, c'est principalement à l'étape suivante («Cristallisation des conflits», cf. fiche no 5) que la participation des milieux intéressés interviendra, le résultat de la phase IV servant de base de discussion.

INTERVENANTS EXTERNES
Pour l'identification et la détermination d'objets d'intérêt, qui peuvent par exemple aboutir à la délimitation de périmètres à fonction prioritaire, le planificateur aura recours à la collaboration avec des spécialistes.

Procédure en cas de conflit

CRISTALLISER LES CONFLITS (PHASE V)

Dans la mesure où des intérêts contradictoires ou des buts incompatibles apparaissent, les conflits sont précisés et des ébauches de solution sont esquissées.

Le niveau stratégique de la planification forestière régionale offre un cadre approprié pour fixer les priorités en faveur de l'une ou l'autre des fonctions prépondérantes.

Il arrive fréquemment qu'en présence d'intérêts de protection de la nature, des conflits naissent entre les différentes parties concernées. Une coordination précoce des intérêts et une analyse ouverte des faits, des attentes et des conséquences des objectifs de protection de la nature envisageables pour l'exploitation et pour d'autres usages est nécessaire. Cela permet de choisir une démarche agréée par tous les intervenants et toutes les personnes concernées.

Si les divergences ne peuvent être éliminées dans le cadre de discussions au sein de commissions et de groupes de travail, il est suggéré de décrire les conflits ainsi que la procédure à suivre pour parvenir à une solution. Dans certains cas, des priorités doivent être fixées en faveur de l'un ou l'autre des objectifs.

Ci-après, on propose une procédure en sept étapes.

Ci-contre, un exemple de feuille de conflit est décrit schématiquement.

1 Établir la cause du conflit

- Quelle est la raison du conflit ?
- Quels en sont les éléments décisifs ?
- Quels sont les mobiles antagonistes ?

2 Rassembler les données de base existantes

- Quelles sont les données de base et informations déjà disponibles ?
- Quelles sont les données supplémentaires nécessaires ?

3 Déterminer l'emprise géographique et temporelle de la zone conflictuelle

- L'objet du litige se laisse-t-il délimiter géographiquement ?
- Le conflit porte-t-il sur des surfaces bien délimitées, ou touche-t-il l'ensemble du périmètre ?
- Quelle est l'étendue des surfaces concernées ?

4 Recenser les intervenants et les personnes concernées

- Qui représente les différents intérêts ? De quels groupes d'intérêts s'agit-il ?
- Qui sont les propriétaires forestiers, et qui représente leurs intérêts ?
- Quel rôle joue le propriétaire dans le conflit en question, et quelle est son opinion ?

5 Décrire le problème

- Comment se présente la situation de départ ?
- En quoi consistent les principales divergences d'intérêts ?
- Peut-on prévoir des possibilités de solution ?
- Que devrait-il se passer pour qu'un accord soit envisageable ?
- Doit-on s'attendre à un effet multiplicateur des mesures prévues (par exemple en relation avec une desserte) ?

- Quels sont les outils juridiques à disposition pour des mesures de protection (par exemple interdiction de circuler) ?

6 Décrire la démarche permettant d'aboutir à une solution

- Qui assume la conduite du processus ?
- Quels sont les représentants de groupes d'intérêts qui doivent être consultés ?
- Qui doit par ailleurs être informé ?

7 Déterminer l'état d'avancement des travaux et la suite des démarches

- Qu'est-ce qui a été réalisé jusqu'à présent ?
- Quelles sont les prochaines étapes prévues ?
- Qui est responsable de lancer l'étape suivante ?
- Quelles étapes doit-on réaliser, et dans quels délais ?
- A quoi doit-on en tous les cas prendre garde ?



De nombreux sports s'exercent en pleine nature (Photo: C. Marti)

Schéma d'une feuille de conflit (exemple fictif)

Exemple de conflit : «Dérangement du Grand Tétras par le tourisme hivernal»

Situation de départ

Toute la région du «Bois du Coq» constitue un refuge hivernal important pour une population de Grand Tétras. La survie de cette population est actuellement mise en danger par des dérangements réguliers liés au tourisme hivernal (ski hors piste, excursions en raquettes).

Données de base

- Carte de l'habitat hivernal du Grand Tétras.
- Carte du domaine skiable.
- Carte d'excursion à ski.

Périmètre du conflit

La zone recouvre l'ensemble du «Bois du Coq», avec une superficie d'environ 780 ha (cf. périmètre sur la carte).

Objet

Étant donné que cette région est d'importance cantonale pour la survie de la population de Grand Tétras, les dérangements hivernaux du Grand Tétras doivent pouvoir être totalement évités dans certaines zones névralgiques.

Coordination

Conduite: service de la chasse.

Participants: propriétaires forestiers, Association Pro Sports d'hiver, Snow-Trekking Tours, service forestier, association locale de protection des oiseaux.

Information: exploitant des remontées mécaniques.

Suite des démarches

1. Visite locale de la région avec les parties.
2. Délimitation de zones névralgiques.
3. Négociation de mesures de protection appropriées.
4. Convention entre les différents groupes d'intérêts.

Dans un cas de conflit d'utilisation lié au tourisme, il faut être particulièrement circonspect avec la diffusion d'informations, en raison du risque de dérangements supplémentaires causés par des personnes voulant observer la faune.

Il faut relever que la source de conflits est souvent d'origine locale. Comme le plan d'aménagement forestier régional se situe à un niveau stratégique, seuls les conflits ayant une incidence sur la réalisation des objectifs à l'échelle régionale devraient être traités dans le cadre du plan. Les autres conflits pourront être abordés au niveau de la mise en œuvre.

PARTICIPATION DU PUBLIC

La prise de conscience de l'existence de conflits, leur description et selon les cas leur résolution constitue un aspect important de la participation du public.

INTERVENANTS EXTERNES

Selon l'objet du conflit, diverses personnes peuvent être impliquées (cf. l'exemple ci-contre). La conduite et la coordination peuvent être confiées à différents intervenants ou à différentes instances, en fonction des compétences requises et de l'importance ou de l'objet du conflit diagnostiqué.

Présentation dans le plan d'aménagement forestier régional

ÉLABORER LE PLAN ET LE METTRE EN CONSULTATION (PHASE VI)

Les résultats des travaux préparatoires (phases I à V) sont présentés sous forme de texte et de cartes dans une version provisoire du plan. Ce dernier est mis en consultation publique. Une réponse est apportée à chaque remarque ou suggestion émise. Le plan est éventuellement adapté.

Pour la mise en œuvre de la protection du Grand Tétrás et de la Gélinotte des bois au niveau opérationnel, différentes mesures propres à améliorer ou à conserver la capacité d'accueil des biotopes forestiers peuvent être concrètement réalisées. Ces mesures sont en partie de nature sylvicole, mais elles sortent également de ce cadre, en particulier par rapport au problème du dérangement.

Les mesures énumérées dans un plan d'aménagement forestier régional resteront de portée générale. Il peut s'agir notamment de:

- Directives de sylviculture décrivant les types d'interventions à pratiquer pour améliorer la qualité des habitats.
- Fiches descriptives, schémas, photos de structures idéales.
- Directives en matière de desserte forestière, avec restrictions et solutions de rechange.
- Directives en matière de limitation des dérangements.
- Formation et information des personnes chargées de réaliser les mesures.
- Mise en place d'un système de contrôle de l'efficacité des mesures (cf. fiche thématique no 7).
- Cartes des aires de répartition potentielle et avérée. Les indications ponctuelles précises (places de parade) ne doivent pas être rendues publiques en raison du risque de dérangement supplémentaire.

La planification de détail des mesures sera ensuite reprise au niveau du plan de gestion, d'un projet, d'un plan annuel de travaux, de conventions, etc.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Durant la préparation du plan, le public sera informé de la démarche en cours, de son déroulement et de ses objectifs. Avant d'achever l'élaboration des documents, une mise en consultation publique donnera la possibilité à tout intéressé de prendre connaissance des résultats, de formuler des questions et des remarques, auxquelles le planificateur sera tenu de répondre.

INTERVENANTS EXTERNES

Le planificateur aura recours aux connaissances de spécialistes (biologistes, ornithologues, gardes-faune, sylviculteurs) pour la préparation du plan et des cartes.

Exemples de prescriptions qui pourraient figurer dans un plan d'aménagement forestier régional, valables dans des périmètres désignés:

Fiche de recommandations

Espèce concernée: Grand Tétrás
Thème: période des travaux

Recommandations pour les zones de présence avérée:

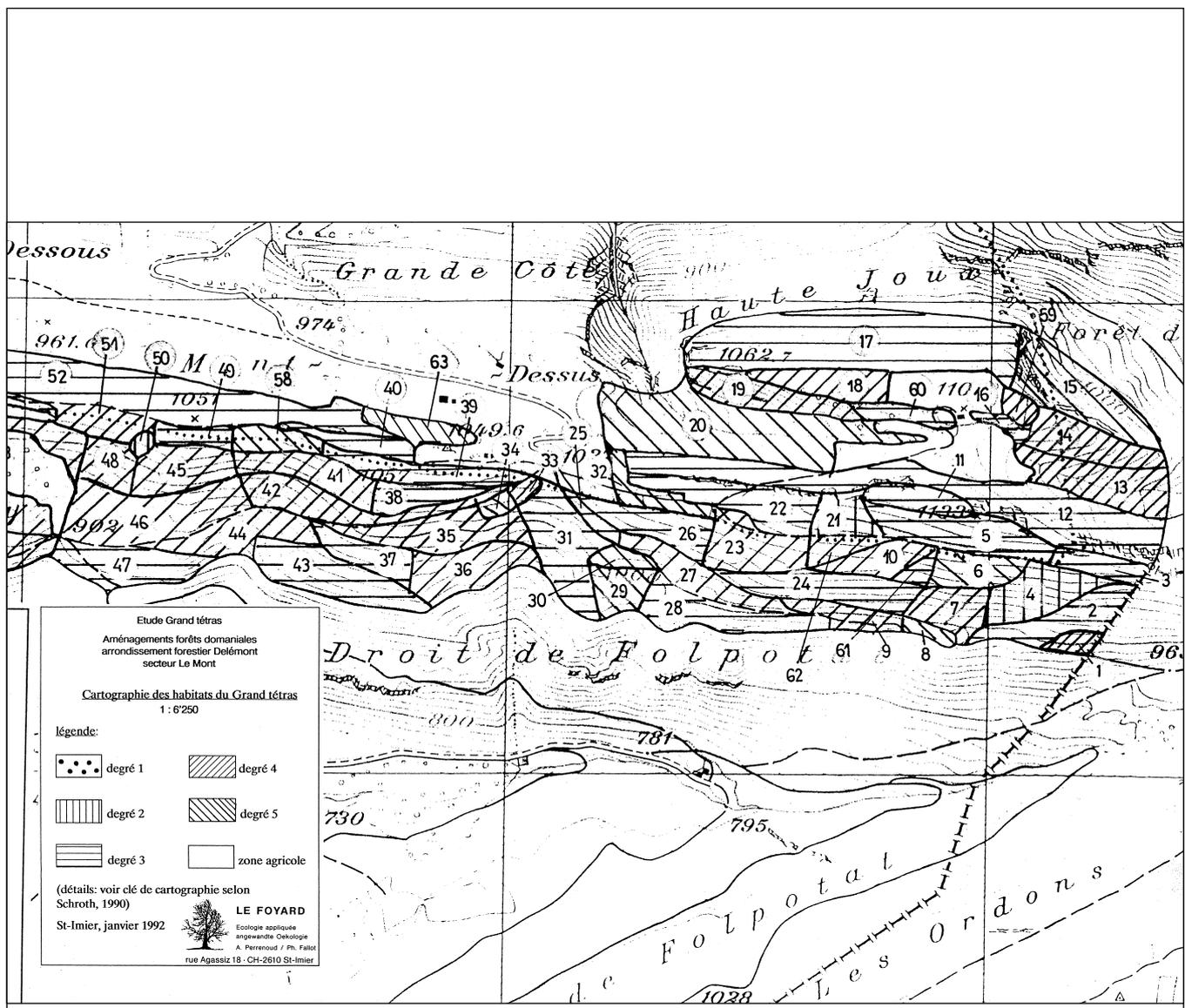
- Ne pas effectuer de coupes, de soins, ni d'autres travaux forestiers durant les périodes les plus sensibles de la parade, de la ponte et de l'élevage, soit durant les mois de mars à juillet.
- Le Grand Tétrás est également sensible aux dérangements durant la période hivernale (survie).
- Les coupes, débardage compris, sont à réaliser de préférence en automne dans les sites où le Grand Tétrás est présent.
- Des petites assiettes de coupe permettent de limiter la durée du dérangement.

Fiche de recommandations

Espèce concernée: Gélinotte des bois
Thème: stades pionniers et jeunes forêts

Recommandations pour la zone d'habitat potentiel:

- Réintroduction du régime du taillis dans les zones qui s'y prêtent (hêtraies et chênaies sur stations à faible productivité).
- Dans les surfaces de forêt renversées par le vent, la régénération se fera autant que possible par voie naturelle, en préservant les essences pionnières, les essences à baies et à chatons et les buissons.
- Eviter le vieillissement excessif des peuplements en raccourcissant la période de révolution et en augmentant ainsi les surfaces de régénération.
- Diminuer ou espacer les essartages dans les pâturages boisés pour permettre localement le développement d'une strate buissonnante.



Carte des habitats potentiels (cartographie selon la méthode Schroth, voir p. 17)

Contrôle de l'efficacité des mesures

PROCÉDER À LA MISE EN ŒUVRE ET AU CONTRÔLE (PHASE VII)

La réalisation des mesures peut débuter. Plans de gestion, projets, contrats et conventions sont des instruments importants pour la mise en œuvre. Le contrôle du succès des mesures se fait par rapport aux buts fixés et aux objets traités.

Un **contrôle du succès** des mesures doit être prévu. Il se fera à une échelle régionale adaptée à l'objectif de protection. Le plan d'aménagement forestier régional définit la procédure à suivre.

Le contrôle du succès peut se baser sur les éléments suivants :

- **suivi des populations** des deux tétraonidés, généralement sous l'égide du service de la chasse ou de la protection de la nature.
- **suivi de la qualité des habitats**, généralement sous la responsabilité du service des forêts.

Le suivi des populations et de la qualité des habitats requiert un relevé fiable de l'état initial, avant le début de la mise en œuvre des mesures, afin de pouvoir documenter une évolution.

Les travaux de terrain et d'analyse doivent être confiés à des spécialistes (biologistes, ornithologues, gardes-faune, ingénieurs et gardes forestiers).

Le **contrôle du succès** au niveau

du plan d'aménagement forestier régional pourra être complété par un contrôle de l'exécution des mesures, en principe au niveau de l'instrument de mise en œuvre (plan de gestion forestier, projet, etc.).

A. Suivi des populations

Grand Tétras

Les spécialistes effectueront des relevés des indices de présence (crottes, traces, plumes, etc.)

Gélinotte des bois

Les spécialistes recenseront les populations de Gélinotte des bois (méthodes : voir fiche no 3, p. 16).

B. Suivi de la qualité des habitats

Pour le Grand Tétras, la qualité des habitats peut être décrite selon la méthode de Schroth (voir fiche no 3, p. 16-17). Le contrôle du succès des mesures sylvicoles pourra se faire avec la même méthode.

Les spécialistes effectueront les relevés de terrain, compareront et analyseront l'évolution des habitats, et proposeront au besoin une adaptation des mesures sylvicoles.

Pour la Gélinotte des bois, il n'existe actuellement pas de méthode comparable. On se basera donc sur l'observation de caractéristiques telles que stade de développement, structures, sources de nourriture.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Aucune participation n'est prévue dans cette phase.

INTERVENANTS EXTERNES

État des populations

Des biologistes superviseront, coordonneront et analyseront le travail de terrain, qui pourra être effectué par exemple par des ornithologues ou des gardes-faune.

Qualité des habitats

Le travail de terrain et d'analyse sera effectué par des spécialistes (ingénieurs forestiers, biologistes).

Fiche 7



Exemple d'intervention pour améliorer l'habitat: création de clairières pour favoriser la couverture herbacée et les sources de nourriture (Photo: Station ornithologique suisse)



Exemple d'intervention pour améliorer l'habitat: laisser des souches renversées comme lieux de nidification potentiels ainsi que pour favoriser la diversité microstationnelle et les essences pionnières (Photo: Station ornithologique suisse)

EXEMPLES DE PLANIFICATION FORESTIÈRE EN COURS

CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA PLANIFICATION FORESTIÈRE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Le plan d'aménagement forestier cantonal, dont l'élaboration a débuté officiellement en 1997, porte sur une surface de près de 29'000 ha de forêt. Les phases I à VI du déroulement sont en cours, voire en partie déjà achevées. La mise en consultation publique est prévue pour 2002.

Situation du Grand Tétras

La population de Grand Tétras du canton est dispersée en sous-populations occupant six à sept zones distinctes. Son effectif estimé est faible et tend à diminuer.

Situation de la Gélinothe des bois

Les connaissances actuelles sur la population de Gélinothe des bois du canton sont encore limitées et lacunaires.

L'exemple du Grand Tétras dans le déroulement de la planification:

I. Effectuer les démarches préliminaires

Le périmètre du plan couvre l'ensemble des forêts du canton. Pour le Grand Tétras, l'accent est mis sur les zones de présence attestée, ainsi que sur le périmètre d'habitat potentiel défini sommairement en fonction des associations végétales.

Un groupe de travail a été constitué, qui s'est réuni pour la première fois à fin 1996 pour un échange d'informations. Il reprendra son activité dans le cadre de l'élaboration du plan.

II. Examiner les données de base, les conditions générales et les attentes

Outre les données forestières générales, les documents suivants sont disponibles en relation avec le Grand Tétras:

- Cartes 1:25'000 des sites occupés par le Grand Tétras dans le canton de Neuchâtel, 1989.
- Recommandations cantonales en vue d'une contribution à la survie du Grand Tétras. Service cantonal des forêts, 1991.

- Le Grand Tétras dans le canton de Neuchâtel. Propositions pour la conservation de ses habitats. Effets des routes forestières. Marti, C., 1994.

Il n'existe actuellement pas de carte couvrante des habitats. Seule une surface limitée a fait l'objet d'une cartographie.

Dans le cadre de la participation du public à l'élaboration du plan d'aménagement forestier cantonal, un inventaire général des attentes de la société envers la forêt a été réalisé par le biais d'une enquête auprès de toutes les institutions et associations concernées.

Le problème spécifique du Grand Tétras est traité par l'intermédiaire du groupe de travail.

III. Rassembler les informations complémentaires

Une liste des informations supplémentaires nécessaires devra être dressée. Certaines ne pourront être rassemblées que progressivement, après l'entrée en vigueur du plan.

IV. Délimiter les objets

L'analyse des données disponibles permet de définir les zones de présence attestée et d'habitat potentiel du Grand Tétras. Ces zones pourront être confrontées avec la carte de la vocation des sites forestiers, afin de localiser les conflits potentiels.

V. Cristalliser les conflits

- Cinq cas conflictuels liés à des projets de desserte se sont présentés dans le canton au début des années 90 (problème soulevé: augmentation du dérangement par la fréquentation non liée à la gestion de la forêt, induite par la nouvelle infrastructure).
- A l'échelle du canton, le problème général du dérangement est également soulevé.
- Recherche de solutions: élaboration d'un concept global de protection du Grand Tétras dans le cadre de la planification en cours, avec le groupe de travail.
- Pour les zones sensibles: proposition de mesures, différenciées selon que la présence est attestée ou potentielle (sylviculture, desserte, périodes de coupe, activités en forêt, formation des agents de terrain, intégration dans des réserves forestières avec interventions particulières, mesures de contrôle et de police).

NEUCHÂTEL: LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER CANTONAL



Photo aérienne du Jura neuchâtelois. Le Grand Tétrás trouve encore refuge en quelques endroits de ces crêtes boisées. (Source: Service cantonal des forêts)

VI. Élaborer le plan et le mettre en consultation

Documents établis ou en préparation:

- Carte synthétique des zones d'habitat potentiel.
- Carte des zones de présence attestée.
- Concept de protection, avec différenciation selon les zones.

L'ensemble du plan d'aménagement forestier sera mis en consultation auprès des services de l'État, des communes, des propriétaires et des milieux intéressés. Après intégration des résultats de la consultation, le plan sera adopté par le Conseil d'État.

VII. Procéder à la mise en œuvre et au contrôle

La mise en œuvre et le contrôle de l'exécution des mesures se fera principalement au niveau des plans de gestion et des projets forestiers. Le rôle des acteurs de terrain (propriétaire et forestier) sera déterminant pour que le résultat soit positif.

Un contrôle de l'efficacité des mesures au niveau des habitats et des populations est prévu à l'échelon cantonal.

EXEMPLES DE PLANIFICATION FORESTIÈRE EN COURS

Dans le canton d'Obwald, un plan d'aménagement forestier est élaboré pour chaque commune. Dans le cas de la commune de Sarnen, la question du Grand Tétrás doit être prise en compte. La présentation ci-après relate les premières expériences. La planification décrite n'est pas encore terminée au moment de la publication du guide pratique.

Dans le canton d'Obwald, nombreuses sont les zones connues pour abriter le Grand Tétrás et la Gélinothe des bois. Mais aucune estimation précise des populations et de leur évolution n'existe.

Le territoire communal de Sarnen a une superficie de 7'331 ha. Couvrant 43,5% de la surface, la part de la forêt y est importante. Les travaux préparatoires du plan d'aménagement forestier communal sont en cours. Certains documents de base pour le recensement des intérêts et des attentes sont déjà disponibles, mais devront encore être complétés.

I Effectuer les démarches préliminaires

Le déroulement de la procédure de planification forestière dans le canton d'Obwald prévoit de procéder par commune, avec l'appui d'un groupe d'accompagnement depuis le début des travaux. Les intérêts de la protection de la nature dans son ensemble (protection des biotopes, des espèces et des habitats) seront vraisemblablement défendus par un représentant.

II Examiner les données de base, les conditions générales et les attentes

Le recensement des attentes en matière de protection contre les dangers naturels se fait de manière détaillée. Il en résulte une carte des forêts à fonction de protection. Les zones forestières très intéressantes du point de vue de la production de bois sont délimitées en se basant sur les conditions de station et d'exploitation. En matière de nature et de paysage, différentes données de bases existantes peuvent être utilisées, notamment la carte des stations forestières. Les habitats de la faune sauvage ont été évalués à l'échelle du canton, sans entrer dans les détails. Concernant les habitats du Grand Tétrás et de la Gélinothe des bois, aucune carte détaillée n'existe pour le périmètre de planification.

III Rassembler les informations complémentaires

Des informations plus détaillées que celles actuellement disponibles sont nécessaires pour pouvoir prendre en

compte de manière fondée les besoins du Grand Tétrás et de la Gélinothe des bois dans le cadre de la planification forestière.

Pour commencer, une cartographie des habitats de valeur a été effectuée à l'échelle du canton. Pour ce faire, des informations ont été collectées oralement auprès de spécialistes locaux (garde-chasse, garde-faune), ainsi qu'auprès de la Station ornithologique suisse.

Les régions qui ont été considérées comme intéressantes sur la base de cette analyse sommaire ont fait l'objet d'une description plus détaillée en automne 1998 par un biologiste de la faune sauvage. Ces données sont indispensables pour pouvoir procéder à une pesée objective des intérêts.

IV Délimiter les objets

Lorsque diverses attentes s'expriment par rapport à une même surface, il peut en résulter un conflit. Dans le périmètre de planification, on peut s'attendre à des intérêts incompatibles entre les domaines «exploitation forestière intensive» et «faune sauvage» ainsi qu'entre «tourisme et loisirs» et «faune sauvage».

V Cristalliser les conflits

Une solution aux conflits sera recherchée dans le cadre d'une pesée des intérêts. Cette démarche peut être entreprise dans un premier temps par le groupe d'accompagnement. Pour qu'une telle approche soit possible, il est nécessaire de pouvoir compter sur la volonté des parties concernées de collaborer. Et il faut disposer de bases d'appréciation de qualité équivalente pour tous les intérêts en présence.

VI Élaborer le plan et le mettre en consultation

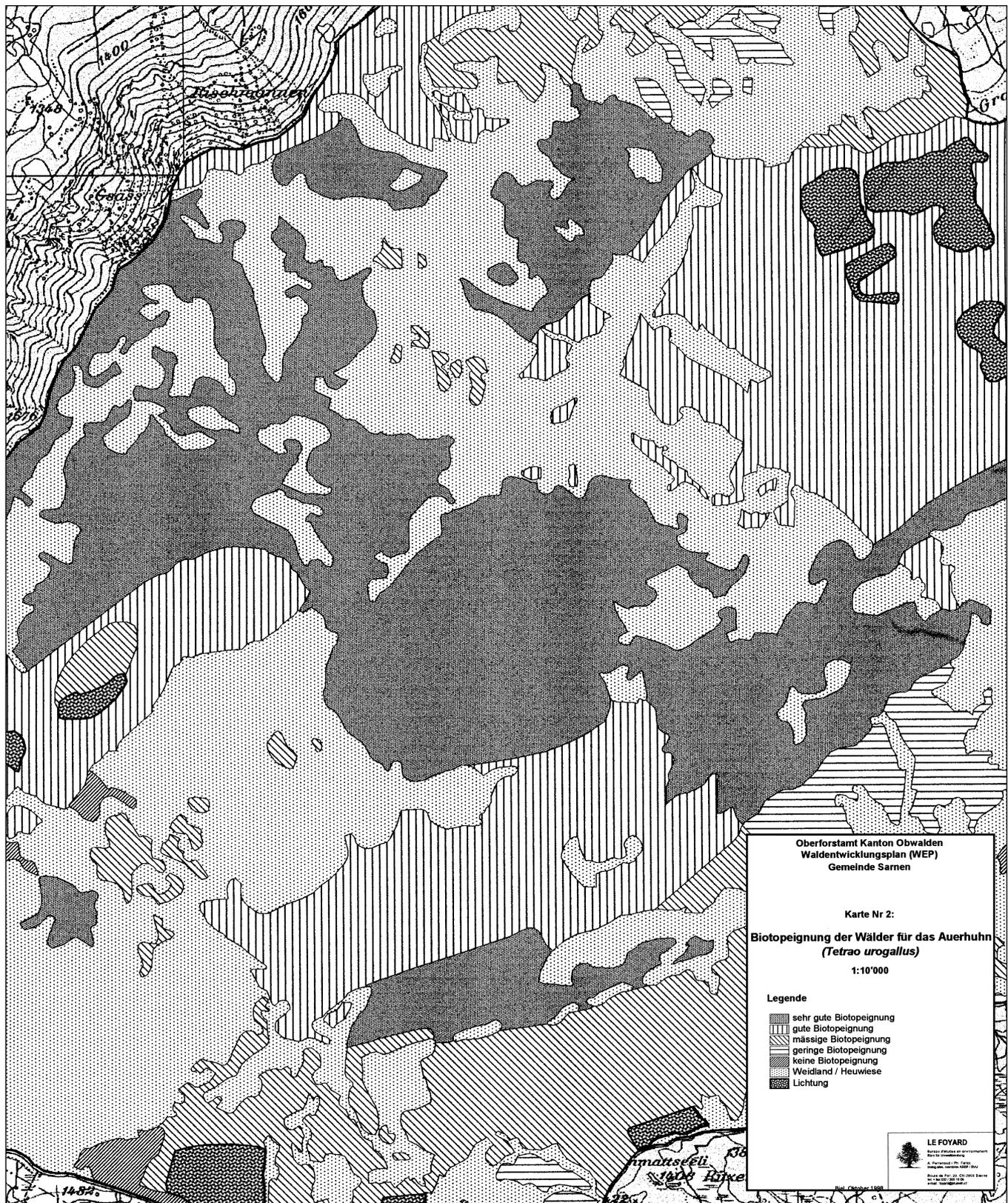
Les attentes, les objectifs et les mesures feront l'objet d'un rapport. Les zones à fonction prépondérante seront délimitées sur une carte 1:25'000. Le contenu du rapport et de la carte est contraignant pour les autorités cantonales et communales. Le plan d'aménagement forestier sera mis en consultation publique. Une réponse sera apportée par le service forestier cantonal à chaque objection.

Puis le plan sera soumis pour approbation au Conseil d'État.

VII Procéder à la mise en œuvre et au contrôle

La mise en œuvre du plan d'aménagement forestier se fera par le biais des plans de gestion des entreprises forestières, de martelages, de conseils aux propriétaires et de projets. Les premiers concernés sont les propriétaires forestiers, et les objectifs ne peuvent être atteints sans leur appui. Les procédures de contrôle ne sont actuellement pas encore définies.

OBWALD: LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE SARNEN



Exemple de représentation cartographique tiré du plan d'aménagement forestier de Sarnen: qualité des habitats du Grand Tétrás.

ANNEXE

Adresses de contact

Si vous désirez obtenir des renseignements sur le Grand Tétrás et la Gélínótte des bois ou si vous souhaitez intégrer la protection de ces espèces dans la planification forestière, les adresses suivantes peuvent être utiles :

Station ornithologique suisse
CH-6204 Sempach
Tél. 041 / 462 97 00
Fax 041 / 462 97 10

OFEFP
Direction fédérale des forêts
Secteur Faune sauvage
CH-3003 Berne
Tél. 031 / 323 03 07
Fax 031 / 324 78 66

Ces deux institutions pourront vous mettre en contact avec les instances cantonales responsables des forêts et de la faune, ainsi qu'avec les planificateurs et les spécialistes locaux.